

32e Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
(28-30 mars 2017)

Communication du Président de la Chambre des pouvoirs locaux

29 mars 2017

Discours d'Anders Knappe (Suède, PPE/CCE), Président de la Chambre des pouvoirs locaux

Seul le prononcé fait foi

Chers collègues,

Aujourd'hui, nous allons tenir plusieurs débats majeurs et, une fois encore, notre temps est limité. Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue aux orateurs invités.

Nous examinerons trois rapports de suivi, sur la situation de la démocratie locale à Malte, en Estonie et en Islande respectivement, et commencerons par Malte. Or, hasard du calendrier, j'étais à Malte le mois dernier pour la session plénière de l'ARLEM. Malte est un acteur stratégique de la coopération méditerranéenne. Je suis heureux que le Congrès continue de renforcer sa propre coopération dans ce domaine.

J'ai appris que des délégations de Tunisie et du Maroc étaient également présentes parmi nous aujourd'hui, venues assister à la session de cette Chambre dans le cadre de leur visite d'étude cette semaine à Strasbourg – soyez les bienvenus !

Lors de ma visite à Malte, j'ai mené une série d'entretiens avec la délégation maltaise, l'association nationale et notre ancien président Ian Micallef, qui fait désormais partie de notre Groupe d'experts indépendants, en vue d'examiner les initiatives que le pays prend en faveur de la démocratie locale.

Ces entretiens s'inscrivent dans le cadre du dialogue politique, qui est une composante majeure des travaux de cette Chambre. Ce dialogue se tient pour l'essentiel dans le cadre de nos activités de suivi de la Charte et d'observation des élections locales. Il prend dans certains cas la forme d'échanges directs avec les ministres concernés, et nos trois échanges d'aujourd'hui avec les ministres compétents des pays dont nous examinons la situation prouvent une fois encore que ce dialogue est de plus en plus indispensable à nos travaux.

Pour ma part, je mets un point d'honneur à organiser ces entretiens dès que mes fonctions me donnent l'occasion de me rendre dans un pays. Plusieurs autres visites de ce type sont prévues cette année – notamment en Espagne, en Arménie et en Bosnie-Herzégovine.

Le suivi n'est pas un processus directif ; il s'agit d'un dialogue, d'une collaboration entre pairs aux fins d'améliorer la gouvernance et la démocratie au niveau local. A cet égard, nos réunions avec les gouvernements concernés nous tiennent à cœur et nous sommes très heureux lorsque, comme aujourd'hui, les ministres concernés se déplacent en personne pour participer à nos sessions et poursuivre ce dialogue. Faisons tous en sorte d'exploiter au mieux cette chance.

Les trois rapports de suivi que nous examinerons aujourd'hui nous rappellent que cette Chambre endosse une responsabilité particulière à l'égard de la mise en œuvre des normes démocratiques européennes dans les communes de nos Etats membres. La Charte européenne de l'autonomie locale est ici concernée au premier chef et il revient donc à la Chambre, et très souvent à son Bureau, d'examiner les plaintes pour violation de la Charte.

Nous recevons de plus en plus de plaintes de ce genre que nous transmettons généralement à notre commission de suivi, et j'interprète comme un signe, un signe extrêmement positif, l'intérêt accru que portent nos concitoyens aux engagements que leur gouvernement a contractés en ratifiant la Charte.

Aujourd'hui, outre l'examen de ces trois rapports sur la démocratie locale dans les Etats membres, nous débattons de l'accueil des enfants migrants non accompagnés dans nos villes. Il s'agit là de l'un des débats en prise directe avec le thème que le Congrès a choisi pour ses travaux en 2017 – « Des politiques décentralisées pour une intégration réussie des réfugiés ».

Cette question n'a rien de théorique. L'afflux sans précédent de réfugiés plonge nos pays dans une véritable crise. Et comme bien souvent, nos villes sont en première ligne et sont les premières touchées par cette crise. Le Congrès, et notre Chambre en particulier, a un rôle clé à jouer dans le traitement de ces problèmes ; et ce rôle nous le devons à notre position privilégiée de proximité avec nos concitoyens, ceux qui vivent ces problèmes au quotidien.

L'afflux massif de réfugiés sur le territoire européen ces derniers mois constitue un gigantesque défi qui appelle une réponse de notre part à tous. Vous êtes nombreux à avoir soulevé la question de la prise en charge des enfants, notamment lorsqu'ils arrivent seuls, comme c'est bien trop souvent le cas. Il s'agit d'un défi colossal pour nos communes et nos villes. Je sais que dans mon propre pays nous nous étions préparés à en accueillir un grand nombre, mais ils ont été plus nombreux que prévu. Il faut accueillir ces personnes, les accepter et les intégrer dans toutes nos communautés. Si nous le partageons, le fardeau n'en sera que plus léger pour nous tous. Nous avons tous un rôle à jouer ; nous devons tous agir en partenaires. Cette promotion de l'accueil et de l'intégration des enfants migrants non accompagnés est un excellent exemple de ce que nous pouvons faire au sein du Congrès.

Désormais nos travaux portent également sur la question du droit de vote des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées. Nous préparerons prochainement un mandat et espérons qu'un rapport sur cette question sera finalisé d'ici à l'année prochaine.

Comme vous le savez, outre ses programmes sur l'intégration et la lutte contre la radicalisation, le Congrès mène également des actions de lutte contre la corruption au niveau local. Une conférence conjointe avec notre partenaire de l'Union européenne, le Comité des Régions, s'est tenue récemment et nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un nouveau code de conduite pour les élus locaux et les fonctionnaires nommés.

Nous avons une contribution essentielle à apporter en la matière mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, seulement si nous sommes traités en partenaires, avec respect et sur un pied d'égalité avec d'autres échelons administratifs. Et comme l'a souligné le débat d'hier lors de la plénière du Congrès sur les questions récurrentes, il importe que notre rôle soit encore et encore rappelé aux autorités centrales. Une consultation digne de ce nom est indispensable à cet égard. Nous ne pouvons accepter que des solutions nous soient imposées par nos pouvoirs centraux. Cela ne ferait qu'engendrer résistance et suspicion et accroître le risque que nos concitoyens rejettent les mesures. En revanche, si nous sommes consultés dès le départ, nos gouvernements nationaux se rendront compte que nous avons les clés d'une solution efficace.

La nécessité d'améliorer le processus de consultation est souvent évoquée lors de nos missions de suivi et figure très souvent parmi les questions urgentes appelant davantage d'attention. Nous nous employons de longue date à améliorer la qualité de cette consultation. En 2014 nous avons annoncé que nous préparions un projet de lignes directrices en la matière. Je suis heureux de pouvoir vous dire que ces travaux progressent et qu'un projet de texte devrait voir le jour dans le courant de l'année.

Vous êtes nombreux à pouvoir partager des bonnes pratiques dans ce domaine. Nous savons que c'est en travaillant main dans la main que nous pourrions avancer sur ces questions et exercer une véritable influence en améliorant la vie de ceux qui vivent dans nos villes. Je vous encourage à poursuivre ces travaux et vous souhaite à tous une session stimulante et fructueuse. Je vous remercie de votre attention.